

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES
DU
LYCÉE MOLIERE

Reconnue d'utilité publique par décret du 23 Mars 1912.

71, RUE DU RANELAGH. — PARIS

BULLETIN MENSUEL

N° 2. — Mars 1916

SOMMAIRE :

I. — Association des anciennes Elèves

1. *Réunions du mois.*
2. *Compte rendu de l'Assemblée générale.*
3. *Appel.*
4. *Correspondance.*
5. *Morts au champ d'honneur.*
6. *Mariages et naissances.*
7. *Nouvelles des Sociétaires et de leur famille.*
8. *Ecole des Hautes Etudes Commerciales pour jeunes filles.*

II. — Société de Bienfaisance

1. *Réunion de Bienfaisance.*
2. *Cercle amical.*

III. — Œuvres de guerre

1. *Les pupilles de la nation.*
2. *Assistance aux blessés et aux troupes de passage.*
3. *Lectures pour les soldats.*



Réunions du mois

Avril

Ouvroir : tous les jours de 1 h. 1/2 à 5 h. 1/2, sauf les jeudis et dimanches.

Cercle amical : dimanche 9, 3 heures.

Réunion de Bienfaisance : jeudi 13, 5 heures.

Vestiaire : mercredi 5, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

Mai

Ouvroir : tous les jours de 1 h. 1/2 à 5 h. 1/2, sauf les jeudis et dimanches.

Cercle amical : dimanche 14, à 3 heures.

Réunion de Bienfaisance : jeudi 11, à 5 heures.

Vestiaire : mercredi 4 et mercredi 17, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

—>o<—

1. Association des Anciennes Elèves

Compte-rendu de l'Assemblée générale

Nous étions nombreuses à cette assemblée générale, heureuses, au milieu des heures sombres et tragiques, que toutes nous vivions actuellement, de nous retrouver dans ce Lycée auquel sont associés tant de souvenirs de notre enfance, nous servant autour de celles (directrice et professeurs) qui ont su développer dans nos cœurs et nos esprits le sentiment du devoir, le culte de ce qui est noble et généreux, nous préparant ainsi à prendre notre part à la tâche commune de résistance et de défense contre le danger qui menace notre Pays.

Après que Mme la Directrice eut souhaité la bienvenue à toutes, membres honoraires, sociétaires et aspirantes, et donné lec-

ture d'un certain nombre de lettres d'excuses, Mme Noiré, présidente, prend la parole :

MESDAMES,

MESDEMOISELLES,

MES CHÈRES COMPAGNES,

L'an dernier, l'Assemblée générale avait réuni un très grand nombre de sociétaires que nous avons été émus de revoir si nombreuses ; nous étions à la fois fières et heureuses de sentir combien les douloureux événements que traverse la France et qui frappent tant d'entre nous, nous avaient fraternellement unies et ramenées dans notre chère Maison.

Aujourd'hui, je constate avec non moins d'émotion le nombre des sociétaires présentes qui témoignent ainsi combien elles se sentent le besoin d'affirmer leur union en ces heures tragiques ; je les salue en mon nom personnel et au nom de l'Association tout entière.

Beaucoup d'entre elles ont été cruellement éprouvées cette année, et longue et douloureuse est la liste de leurs deuils. Qu'elles nous permettent de les faire nôtres et de partager leurs regrets. Qu'elles nous permettent également de partager leur fierté, car leurs morts sont des héros tombés pour notre France.

Je voudrais aussi saluer la mémoire de Mlle Bernamont, professeur brusquement disparu il y a quelques mois et qui nous avait témoigné si souvent son intérêt avec une discrète bonté.

Nous donnerons un souvenir à une de nos sociétaires les plus jeunes, Mlle Suzanne Cassard, qui nous a été enlevée au début de l'année scolaire. En elle, nous avons perdu un chaud dévouement à l'Association.

Si je jette maintenant un coup d'œil sur cette Assemblée, j'y compte auprès de Mme la Directrice tant de nos professeurs, que je ne trouve pas les mots qu'il faudrait pour les remercier de leur présence ici. Elles nous montrent, une fois de plus, l'intérêt affectueux qu'elles n'ont cessé de nous témoigner. Plusieurs d'entre elles, même, frappées par des deuils ou qui ont au front qui des fils, qui des frères ou des neveux, ont fait

trêve à leurs inquiétudes pour venir vers nous ; nous leur en sommes, n'est-il pas vrai, très profondément reconnaissantes.

Toutes viennent ainsi montrer, plus que jamais, en une unanimité touchante, l'intérêt qu'elles portent à l'Association. Cela n'est pas pour surprendre si on songe que c'est le même patriotisme qui fait que les professeurs, mères et sœurs de soldats, doivent tout naturellement venir à notre Association où jeunes filles, jeunes femmes, jeunes mères, nous représentons un fragment de la France de demain.

Beaucoup d'entre nous m'en voudraient, j'en suis sûre, si je ne rappelais que nous regrettons l'absence de Mlle Leroux, actuellement directrice au Collège de Béthune, où, sous les obus, à quelques kilomètres du front, elle nous donne un haut exemple de devoir accompli.

Je voudrais aussi signaler à votre admiration la conduite de quelques-unes des nôtres : Stéphanie Baumann, Directrice de l'École de Verzenay dans la Marne, qui, depuis le début de la guerre, sous un bombardement constant, a continué paisiblement de faire la classe à ses jeunes élèves ; « Je les réunis quand cela est possible, dans une cave, pour leur donner des devoirs, » écrit-elle, n'est-ce pas admirable ; — Antoinette Lecoq qui, bien que très jeune encore, vient de recevoir la médaille des épidémies au titre d'infirmière des contagieux ; — Mathilde Duchemin qui, depuis le début de la guerre, n'a pas quitté St-Dié où elle donne parfois ses soins dans les caves ; — Hélène Rott qui se consacre toute aux typhiques, et tant d'autres dont nous ignorons encore le dévouement.

En cette année, qu'a fait notre Association ? Je ne reviendrai pas sur les détails des œuvres que, suivant sa fidèle jonction avec la Société de Bienfaisance, notre Association a soutenues et patronnées en 1915 comme en 1914. Vous en avez trouvé les comptes rendus dans les *Bulletins* précédents. Nos Ventes de charité ont eu des résultats inespérés, nombreux ont été alors les enfants envoyés à la campagne, nombreuses sont les familles visitées et soutenues sous la dévouée inspiration de Mlle Scott.

Mais ce que je dois vous dire, c'est que nous avons pu envoyer à deux reprises un secours à une des nôtres, particulièrement frappée par la guerre, — et que nous regrettons beau-

coup que toutes celles qui auraient besoin de notre aide ne viennent pas à nous en confiance comme à des sœurs ou à des amies.

La bourse de l'Association pour les Anciennes Elèves n'a pas été attribuée ; — aucune candidature pour cette année ne s'est présentée, aussi le Conseil a-t-il pensé qu'il pouvait employer les fonds à une œuvre de guerre, et il a grossi la subvention que vous aviez votée l'an dernier à l'Ouvroir du Lycée, se réservant de vous demander aujourd'hui par ma voix une approbation. J'ajoute que cet ouvroir, grâce surtout au dévouement inlassable de Mme Armagnat, a pu procurer du travail depuis le début de la guerre, et en procure encore à plus de 20 ouvrières, et que tout ce qui se fait à l'ouvroir est donné. Vous avez pu en lire le compte rendu dans le dernier *Bulletin*.

La bourse destinée à une élève actuelle a une nouvelle titulaire, la précédente a terminé ses études et je vous présente ici les remerciements de la famille. Notre jeune compagne a vu son avenir assuré grâce à vous.

La maison d'Education (dont beaucoup de nous sont actionnaires) qui nous intéresse tout particulièrement a de nouveau ouvert ses portes au mois d'octobre 1915. Le nombre des pensionnaires lui permet de vivre, mais, hélas ! le loyer n'est pas payé.

Il nous faudrait faire connaître notre maison et voir augmenter le nombre des internes si nous voulons qu'elle puisse se relever du coup fatal que lui a porté la guerre.

Nous avons apporté aussi notre collaboration bien modeste malheureusement à la « Journée du Secours National » et aujourd'hui Mme la Directrice va vous parler de l'œuvre des Pupilles de l'Ecole fondée récemment par M. le Recteur de l'Académie de Paris, en vous demandant de ratifier les propositions du Conseil à ce sujet.

Il me reste à vous dire que nous sommes heureuses de nous compter aussi nombreuses qu'avant la guerre ; si nous regrettons quelques démissions (il s'en produit du reste chaque année) nous souhaitons la bienvenue

à Mlles Louise Weiss et Germaine Turpin, sociétaires perpétuelles ;

à Mme Pilon (Jeanne Dupont), Mlles Andrée Blum, Elisa-

beth Verrier, Jacqueline Dalmeyda, Valentine Chailley-Bert, nouvelles sociétaires ;

à Mlles Marguerite Augenot, Germaine Belot, Marguerite Boudret, Cécile Bril, Marianne Brossolette, Suzanne Brossolette, Raymonde Lévy, Marguerite Moniot, Suzanne Perrelet, Madeleine Poirier, Yvonne Pouré, Marie-Louise Reclus, Germaine Schneider et Juliette Worms, anciennes aspirantes devenues sociétaires ;

enfin à Mlles Hélène Burgaz, Antoinette Chauvin, Jeanne Trouilhé, Hélène Weil, Andrée Zimberg, aspirantes.

Nous remercions par avance Mlles Laurence Dupuy et Denise Jalabert, l'une et l'autre fidèles sociétaires, de l'aide qu'elles veulent bien nous prêter en se présentant aux élections ; nous remercions également de leur dévouement de longue date les membres du Conseil dont le mandat expire aujourd'hui et qui veulent bien continuer à nous assurer leur concours.

Souhaitons ensemble à notre Association de faire œuvre utile, non seulement pour ses membres, mais aussi pour les œuvres qui rayonnent autour d'elle et auxquelles elle s'intéresse. Nous atteindrons ce but, je n'en doute pas, car nous nous sentons en union absolue dans une même pensée : développer en nous et autour de nous l'amour de notre cher pays si cruellement et si douloureusement éprouvé à cette heure.

Mme Kerrion, trésorière, expose alors la situation financière de l'Association et présente le projet de budget pour 1916 :

Compte-rendu financier 1915

I^o RESSOURCES ANNUELLES

Recettes

Reçu : 3 cotisations 1913	30 »
1 — aspir. 1913	2 »
125 — 1914	1.250 »
5 — aspir. 1914	10 »
186 — 1915 (2 1/2)	1.850 »
37 — aspir. 1915	74 »
9 — 1916	90 »
<hr/>	
<i>A reporter</i>	3.306 »

	<i>Report</i>	3.306 »
Reçu : 6 cotisations aspirantes 1916		12 »
7 abonnements au <i>Bulletin</i>		14 »
Frais de recouvrem. payés par sociét.		86 »
Intérêt de l'argent placé :		
Rente 3 o/o		144 »
2 obligations Ville de Paris 1899		17 16
3 — — 1898		25 56
4 — Communales 1891		41 82
2 — Ville de Paris 1894-1896		17 36
3 — foncières 1895		36 67
Intérêts des coupons et de l'argent déposé au C. L.		2 83
11 Actions Maison des Lycéennes		3 85
Don		18 »
		<hr/> 3.725 25

Dépenses

Au 1 ^{er} janvier 1915 un déficit de		382 30
Don à 1 sociétaire		400 »
Don à l'Ouvroir		700 »
Allocation à la Société de Bienfaisance		300 »
Bourse de l'Association (frais d'ét. à 1 élève au L. M.)		336 75
Don « Journée du Secours National »		50 »
Bulletins mensuels et Annuaire		593 »
Frais de poste		108 95
— bureau		21 55
Cotisation à l'Union des Associations		40 »
— l'Associat. des Inf. Visit. de F.		10 »
Frais de Recouvrements des cotis.		111 40
Gratification aux domestiques		30 »
Droits de garde des titres au Crédit Lyon. et récé- pissé		9 45
Renouvellement de 3 titres de rente 3 o/o		3 »
Transfert au fonds de réserve (1/10 de l'Int. du C. P.)		28 92
Divers (couronne S. Cassard)		15 »
		<hr/> 3.140 32
En caisse au 1 ^{er} janvier 1916		584 93

2° FONDS DE RÉSERVE

Recettes

En caisse au 1 ^{er} janvier 1915 un reliquat de	1.202 25
1 versement complet de sociét. perp.	150 »
3 versements part. de sociét. perp.	175 »
1/10 de l'Int. du capital placé	28 92
	<hr/>
	1.556 17
Vente de 32 fr. de rente 3 o/o (à 22 fr. le franc de r.)	704 »
Vente de 10 bons D. N.	984 72
	<hr/>
	3.244 89

Dépenses

Achat de 10 bons D. N.	975 »
— 120 fr. de rente 5 o/o	2.112 »
	<hr/>
	3.087 »
En caisse au 1 ^{er} janvier 1916	157 89

Souscription emprunt 5 o/o

1/3 — 32 fr. de rente	704	} 120 fr. de rente 5 o/o.
2/3 — B. de D. N. 984 72	} 1.408	
numéraire 423 28		<hr/>
	2.112	

Projet de budget pour 1916

Recettes prévues

En caisse	584 93
A percevoir :	
100 cotisations soc. 1915	1.000 »
4 — aspirantes 1915	8 »
280 — sociét. 1916	2.800 »
40 — asp. 1916	80 »
Intérêt de l'argent placé	373 »
	<hr/>
	4.845 93

Dépenses prévues

Prêts	800 »
Bourse de l'Association	306 75
Bourse d'études	500 »
Don à l'ouvroir	200 »
Allocation à la Société de Bienfaisance	300 »
Cotisation à l'Œuvre des pupilles de l'École Publi- que	200 »
Bulletins et annuaires	750 »
Frais de poste	150 »
— bureau	20 »
Cotisation à l'Union des Associations	40 »
— à l'Association des Inf. Visit. de France	10 »
Prix de l'Association	7 70
Garde des titres	10 »
Gratification aux domestiques	30 »
Imprévu	100 »

3.424 45

Les différents articles du projet de budget sont adoptés à l'unanimité, et l'Assemblée ratifie l'affectation à l'Ouvroir du Lycée des fonds réservés à la bourse d'étude et non employés depuis la guerre.

Si au cours de l'année 1916, le Conseil ne juge pas opportun de décerner cette bourse à une élève ou ancienne élève qui se sera distinguée par son mérite pour lui permettre de compléter ses études, le montant pourra de même en être employé selon qu'il sera jugé le plus utile, subvention à l'ouvroir ou augmentation du fonds de secours.

A ce propos, Mme la Directrice rappelle, comme l'a déjà fait Mme la Présidente, que c'est nous donner une preuve de confiance et d'amitié que de s'adresser à nous ou de nous signaler celles de nos compagnes qui auraient besoin d'être aidées dans les circonstances actuelles, où nombre d'entre nous peuvent se trouver en face de si grandes difficultés matérielles. Elle attire ensuite tout particulièrement l'attention de l'Assemblée générale sur l'Œuvre des Pupilles de l'École Publique que patronne M. le Recteur. Cette œuvre de solidarité universi-

taire a pour but de soutenir matériellement et moralement jusqu'à la fin de leurs études, les enfants élevés dans les lycées et écoles municipales du département de la Seine dont les pères sont morts pour la patrie. Professeurs et élèves actuelles du Lycée ont déjà répondu généreusement à l'appel qui leur a été adressé : notre Association ne saurait demeurer en arrière ; aussi une cotisation annuelle de 200 fr. a-t-elle été prévue au projet de budget.

Cette dépense est approuvée, à l'unanimité, par l'Assemblée.

Mlle Manuela Casella demande alors la parole pour exprimer ses regrets que le dernier *Bulletin* contienne un blâme envers Mlle Duchêne et donne en même temps de la publicité à une brochure dont beaucoup d'entre nous ignoraient l'existence ; Mlle Louise Weiss estime également que l'Association n'a pas à juger un délit d'opinion.

Mme Delzant répond qu'en effet nous n'avons pas à nous occuper des opinions privées de chaque sociétaire. Mais lorsque l'une de celles qui a reçu de ses compagnes mission de représenter l'Association, adhère publiquement à une propagande jugée à bon droit néfaste et dangereuse pour le pays, il est nécessaire de répudier aussi publiquement ces idées, si l'on ne veut courir le risque de les voir imputer à la collectivité. Nous ne pouvons rester solidaires de Mlle Duchêne quelqu'estime que nous eussions pour sa personne, et c'est pourquoi nous avons accepté à l'unanimité sa démission de membre du Conseil, ne faisant d'ailleurs en agissant ainsi que répondre au vœu exprimé par un certain nombre de sociétaires, entre autres par Mme Marillier-Cristophe qui nous a envoyé une lettre dont il est donné lecture.

Puisque le débat a été porté devant l'Assemblée générale, c'est à elle de décider si elle approuve l'attitude du Conseil en cette circonstance.

A une majorité de 26 voix contre 7, les sociétaires présentes ratifient la décision du Conseil et l'on passe au vote pour le renouvellement des membres sortants.

Mlles Bondois, Karpelès, Mme Delzant, Mlles Pontsevrez et Milliard sont réélues. Viennent ensuite Mlles Laurence Dupuy et Denise Jalabert.

Le Conseil se réunit alors pour constituer son Bureau pour l'année 1916.

Mmes Noiré et Khun conservent leurs fonctions de *présidente* et de *vice-présidente*.

Mme Kerrion reste *trésorière* et *Mme Piat*, *vice-trésorière*.

Mais le Conseil insiste vainement auprès de Mlle Andrée Karpelès pour qu'elle veuille bien continuer à assumer la tâche absorbante et délicate de *secrétaire* dont elle s'est si remarquablement acquittée depuis 4 ans. *Mme Delzant* la remplacera donc, *Mlle Madeleine Romand* restant *secrétaire adjointe*.

**

Mlle Andrée Karpelès nous ayant ultérieurement envoyé sa démission de membre du Conseil, Mlle Laurence Dupuy qui réunissait le plus grand nombre de voix après les membres élus entre dans le Comité. (Application de l'art. 5 des *Statuts*).

**

Mlle Duchêne nous ayant écrit pour protester contre le dernier numéro du *Bulletin* qui contenait une « citation tronquée d'une façon tendancieuse », nous publions bien volontiers le texte complet

Appel

Nous avons eu cette année 111 fr. 40 de frais de recouvrement qui grèvent notre budget inutilement. *Mme Kerrion*, trésorière, prie de nouveau instamment les sociétaires qui, par suite de la guerre, ne pourraient envoyer leur cotisation, de la prévenir le plus tôt possible.

Correspondance

Faisant appel à notre impartialité, Mlles *Weiss*, agrégée des lettres et *Casella*, licenciée ès-lettres, licenciée en droit, nous demandent d'insérer la note suivante :

« Au cours de la dernière Assemblée générale, quelques-unes d'entre nous ont désiré prendre la parole. Elles n'ont pas pu expliquer clairement leur pensée, empêchées par l'attitude hostile de certains membres du Comité.

« Nous tenons à dire en quelques lignes quelle était cette pensée :

« Nous voulions protester contre la publicité faite par le *Bulletin* de l'Association à la brochure que nous désapprouvons toutes : *Un devoir urgent pour les femmes*. La plupart de nos compagnes ont été ainsi informées, et mal informées, d'un incident qui n'aurait jamais dû avoir, au Lycée, cette répercussion, étant donné que la police, saisie de l'opuscule, avait clos son enquête par un non-lieu

*
**

Nous acceptons trop complètement la responsabilité de nos actes et de nos attitudes pour nous dérober devant quelque critique que ce soit.

Ce qu'actuellement nous voulons retenir des lignes qui précèdent, c'est que, sans exception, *toutes les anciennes élèves du*

lycée Molière désapprouvent toute espèce de propagande pacifiste, d'où qu'elle vienne.

Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs, à l'heure où les obus allemands meurtrissent si cruellement la terre de France ? Lorsque nos pères, maris, frères ou fils font quotidiennement le sacrifice de leur vie pour repousser l'envahisseur et sauvegarder notre future liberté, nos actions et nos pensées à toutes, ne doivent-elles pas, en effet, tendre aussi vers un seul et même but : celui de contribuer chacune, selon la mesure de nos forces, au salut du pays, dans le présent et dans l'avenir.

Morts au Champ d'honneur

Nous apprenons avec émotion les deuils suivants :

M. André Laborie, engagé volontaire, frère de Mlle Marguerite Laborie et cousin de Mme Noiré (Madeleine Laborie), tué à Neuville-St-Vaast.

M. Maurice Kovalstry, caporal au ...^e d'infanterie, frère de Mlle Hélène Kovalstry, tué au Bois Le-Prêtre.

Nous adressons à nos compagnes l'expression de notre vive sympathie.

Mariages

On nous annonce le mariage de :

— Mlle Jeanne Læwe avec M. Sylvain Mossé, interne des hôpitaux de Paris, aide-major de 2^e classe.

— Mlle Madeleine Guillaume avec M. Louis Omnès, sergent au 19^e régiment d'infanterie.

Naissances

— M. et Mme Charles Mantoux (Dora Hertz) nous annoncent la naissance de leur fils Gérard-Robert.

— M. et Mme Bernard (Suzanne Imbert) nous annoncent la naissance de leur fille.

— M. et Mme Bochet (Marcelle Bonnard) nous annoncent la naissance de leur fille Raymonde.

— M. et Mme Jaquet (M. Arrowsmith) nous annoncent la naissance de leur fille Evelyn.

Nous adressons à nos compagnes nos meilleures félicitations.

Nouvelles de nos sociétaires et de leur famille

M. Jean Daguillon, sous-lieutenant d'artillerie, frère de Jeanne Daguillon, dont nous annoncions une première citation dans le dernier *Bulletin*, en obtenait 8 jours après une nouvelle à l'ordre de l'armée, de laquelle sa sœur nous communique le texte :

« Dans la nuit du 7 au 8 décembre 1915, a fait preuve d'un courage au-dessus de tout éloge, s'est défendu de 17 heures à minuit, avec quelques hommes, dans une tranchée dont il a organisé la résistance. — Sa batterie ayant été enterrée, a travaillé à proximité de l'ennemi, toute la journée du lendemain, pour la dégager et n'a consenti à être relevé que quand ce travail a été terminé. »

Seul intact de sa batterie, ajoute Mlle Daguillon, c'est avec deux fantassins qu'il a tenu pendant cette terrible nuit, sans aucune liaison ; ce qui a permis à une contre-attaque, en les dégageant, de reprendre cette seconde ligne.

M. Moniot Jean, médecin-auxiliaire au 3^e bataillon du 4^e régiment de zouaves, frère de Mlle Marguerite Moniot, a mérité la citation suivante :

« Le 26 avril 1915 devant Lizerne s'est montré très dévoué dans l'accomplissement de sa tâche au refuge des blessés dans lequel il n'a pas cessé de panser les blessés malgré un bombardement qui a blessé deux infirmiers à ses côtés. » Croix de guerre. — Ordre de la division.

Promu médecin aide-major de 2^e classe à la Cie 1/3 T du génie en novembre 1915.

« Blessé à la face le 20 janvier 1916 au cours d'un bombardement violent, a tenu, après un pansement sommaire, à continuer son service et s'est porté spontanément, dans une zone fortement battue par l'artillerie ennemie, au secours d'un officier anglais également blessé, à qui il a pu ainsi prodiguer des soins immédiats. »

A reçu, le 9 février 1916, des mains du Prince de Teck, général anglais, la « Croix des Services distingués ».

Ecole de Hautes Études Commerciales pour jeunes filles

Fondée à Paris le 17 janvier 1916

Il vient de se fonder à Paris une Ecole de Hautes Etudes Commerciales pour jeunes filles, afin d'ouvrir la carrière du Commerce aux femmes instruites, autrement que dans des emplois subalternes et leur ouvrir les emplois supérieurs où la guerre aura créé de nombreux vides qu'il sera indispensable de combler au plus vite.

Cet enseignement existe à l'étranger et quelques villes de province ont ouvert les portes de leurs écoles supérieures de commerce aux jeunes filles. Il y avait donc à Paris une lacune à combler.

Un diplôme pratiquement équivalent (le Jury sera présidé par un Inspecteur général de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce) à celui que donnent les Ecoles de jeunes gens sera délivré aux jeunes filles.

L'Ecole bénéficiera d'un programme allégé pouvant s'exécuter en un an.

L'Ecole s'ouvrira cette année en avril ; les cours auront lieu tous les matins au *Conservatoire des Arts et Métiers*.

Prix des cours : 25 fr. par mois.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Ecole au Conservatoire des Arts et Métiers, 272, rue St-Martin, les mardi, jeudi et samedi de 2 h. à 4 h.

Programme des Etudes

Rédaction commerciale, calligraphie.

Arithmétique commerciale.

Comptabilité.

Législation commerciale.

Langues étrangères (une langue obligatoire).

Géographie économique.

Economie politique.

Cours de Marchandises.

Statistique commerciale.

Droit public.

Sténographie. Dactylographie.

Hygiène.

Le corps enseignant est le même que celui des jeunes gens.

Le Conseil d'administration offre à l'Association des Anciennes Elèves du Lycée Molière une bourse et une demi-bourse (de mai 1916 à juillet 1917).

Les candidates possédant le Brevet Supérieur, le Diplôme de fin d'Etudes ou le Baccalauréat sont dispensées de l'examen individuel d'entrée.

Les Cours commenceront à la rentrée des vacances de Pâques.

2. Société de Bienfaisance

Compte-rendu de la Réunion de bienfaisance du 10 février

La séance est ouverte à 5 heures. Sont présentes : Mme la Directrice, Mlle Scott, Mlle Bondois et sa sœur Mlle Elise Bondois, Mme Ebertoet (Juliette Maury), Mlles Andrée Karpelès, Denise Karcher, Suzanne Feist, Edith Garcia, Madeleine Albert-Petit, Marianne Brossolette, Simone Lasalle, Marguerite Calvet-Rogniat, et plusieurs autres élèves anciennes et actuelles.

Mlle Scott rappelle un vieux projet d'organiser entre anciennes élèves et professeurs, un Comité d'Etudes Sociales pour rechercher et examiner les divers moyens d'assistance aux malheureux, et pour visiter les œuvres variées que l'on ne connaît pas assez et auxquelles il pourrait être bon de recourir. Ce projet n'avait pu se réaliser faute de temps, et nous dûmes nous contenter, pour soulager intelligemment nos protégés, de renseignements glanés çà et là et de ceux fournis par le « Paris-Charitable » ou une publication périodique comme l'Assistance éducative.

Or, voici que se sont organisés deux centres d'enseignement qui répondent au besoin que nous avons d'une initiative plus instruite. Il serait excellent que certaines anciennes élèves pussent en profiter et en faire profiter par leur intermédiaire l'Œuvre sociale du lycée Molière.

1° *L'Ecole pratique de Service Social* dirigée par M. Paul Doumergue, M. Charles Gide, professeur à la Faculté de Droit, M. Letulle, professeur à la Faculté de Médecine, etc., et Mme J. Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes de France. Les leçons ont lieu au Musée Social, 7, rue Las Cases, le jeudi à 5 heures. Elles sont complétées par des visites aux institutions dont il aura été question, et suivies d'entretiens pratiques. Le tout portera cette année sur le maintien de la famille ouvrière pendant la guerre.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Kruger, Secrétaire d'Aide Sociale, 110, rue de Richelieu.

2° *Les cours d'enseignement social* organisés par l'Association des Infirmières visiteuses de France sous la direction de Mlle Milliard. Ces cours ont lieu au Musée Social, 7, rue Las Cases, le mercredi à 2 heures. Ils traiteront cette année des diverses œuvres sociales destinées à venir en aide à l'individu, et spécialement à l'enfant.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Milliard, 56, rue de Vaugirard.

Nous parlons ensuite du Vestiaire dont Suzanne Feist a bien voulu se charger en l'absence de Madeleine Romand. Celle-ci, avant de partir pour le Midi, a eu soin de confier à S. Feist et à Madeleine Albert-Petit les familles dont elle s'occupe habituellement dans le 16^e arrondissement.

Mlle Scott a constaté l'intérêt moral qu'il peut y avoir à faire faire par certaines de nos mères de famille les vêtements dont nous avons besoin au Vestiaire. C'est ainsi que la confection de culottes de garçons a été confiée à Mélanie Dauvergne, qui, avant de se marier, était tailleur, et qui, ayant son mari mobilisé et une petite fille à élever, est heureuse d'avoir du travail à domicile.

Il est sain de pratiquer l'assistance par le travail ; c'est ainsi que nous avons chargé M. Albertone, ancien horloger, de la réparation d'une montre destinée à un de nos soldats. — Un père de 7 enfants, veuf, infirme du bras droit, mais qui peut cependant porter les sacs de charbon, a été chargé par nous du transport de ceux que la Mairie a généreusement assurés à bon nombre de nos veuves chargées d'enfants.

Mlle Scott revient ensuite à la tragique question du logement ouvrier. La deuxième maison ouvrière que nous espérons depuis si longtemps voir s'ouvrir, rue de La Saïda, est restée inachevée par suite de la guerre, et Mlle Maury cherche vainement à faire sortir de sa chambre unique et malsaine la famille Ligier, composée du père, de la mère et de 5 enfants ! Ne pouvant y réussir et sachant que Mme Ligier ne tardera pas à avoir un 6^e enfant, Mlle Maury décide d'emmener à Villefavard Roger et Rolande, ravés d'aller retrouver dans ce joli village de Haute-Vienne les trois petits Debord que Mlle Maury y a hospitalisés depuis le début de la guerre.

Nous ne nous séparons pas sans parler de nos soldats qui

tous, nous ont remerciées des colis que nous leur avons envoyés.

Nous sommes particulièrement touchées du billet informel mais éloquent d'Edouard L. qui n'a plus ni père ni mère et qui fut pendant de longues années un habitué de nos fêtes de Noël et de nos Colonies de Vacances.

Robert le Quéré, qui a le Certificat d'Etudes, s'exprime plus correctement et nous écrit : « ...Je suis toujours en bonne santé et il n'y a qu'une chose qui m'ennuie, c'est que nous sommes au front et l'on ne peut se battre puisque la classe 1916 ne peut être envoyée en 1^{re} ligne avant une date qui sera fixée par le Ministre de la Guerre, et c'est pourquoi nous attendons tous impatiemment le printemps !... »

Eugène Lefebvre juge même les événements, non sans s'en excuser d'ailleurs : « Je crois à mon idée, que la Victoire sera pour les alliés, les mieux organisés économiquement. Je veux croire à la banqueroute financière des Boches. Tout semble la faire espérer ; *les hommes acceptent plus volontiers la mort que la misère*. Vous devez me trouver bien drôle peut-être dans l'opinion que je me fais sur cette guerre. Je comprends sans doute mal les choses, mais je vous dis franchement ce que j'en pense, et j'en conclus que patience et longueur de temps font plus que force et que rage. Nous les aurons ! »

Nous ne voulons pas terminer ce compte rendu de notre dernière réunion sans réparer un oubli commis dans le *Bulletin* de janvier, où pas un mot ne fut dit du Buffet dont le succès contribua si largement au beau résultat de notre vente. Mmes Pierre Lévy (Elise Dreyfus), Stein (Madeleine Lévy), Paul Lévy (Suzanne Lévy), Roger Lévy (Elise Seligmann), Mlles Marthe Dreyfus, Germaine Schneider, Marie Tencé et sa sœur, Edith Garcia, Alice Légonier, Madeleine Reiss, rivalisèrent de zèle, et nous n'oublions pas celles qui, invisibles, mais présentes, nous avaient envoyé pour le buffet d'appétissantes gourmandises. A toutes nous adressons un cordial merci.

La trésorière, Mme Lévy, nous communique, d'autre part, le compte rendu financier, qui prouve l'extension qu'a prise la Société de Bienfaisance et l'importance de son action.

Bilan de la Société de Bienfaisance Année 1915

Recettes

Vente de Guerre (mars 1915)	7.199 45
Vente de Guerre (décembre 1915)	9.072 35
Dons et cotisations	2.127 70
Dons pour les Colonies de vacances	1.123 50
Versements des enfants envoyés en Colonies de vacances	144 »
Intérêts du capital placé	268 15
En caisse au 1 ^{er} janvier 1915	3.626 50
	<hr/>
	23.561 65

Dépenses

Secours en argent	559 35
Cotisations et dons à diverses œuvres	444 25
Epicerie, pain, œufs, lait	873 10
Vêtements, chaussures	507 85
Charbon	20 80
Vêtements aux enfants des Ecoles primaires de la rue du Ranelagh	600 »
Envois aux soldats	179 50
Goûters du Cercle amical	18 65
Pensions d'orphelins	1.217 »
Loyers	50 »
Poupées pour Noël	22 »
Œuvre de Vacances (voyages et pensions)	5.212 25
A reporter au 1 ^{er} janvier 1916	13.856 90
	<hr/>
	23.561 65

Cercle Amical

Le temps pluvieux avait empêché nos jeunes amies de se trouver très nombreuses le 14 février. Celles qui 'étaient là n'ont pourtant pas eu à regretter d'être venues.

Un peu déçues d'abord par l'absence de Mlle Suzanne Rouffilange qui, depuis plusieurs années fidèle au Cercle amical, apporte toujours tant de gaieté à nos réunions, elles se sont jointes à nous pour lui offrir nos meilleurs vœux de bonheur, lorsque Mlle Scott leur eut appris ses récentes fiançailles avec un capitaine décoré de la Légion d'honneur et de la croix de guerre pour sa belle conduite au front.

Nos invitées se groupèrent alors autour de Mlle Maury qui les intéressa vivement en leur faisant passer de fort belles photographies du Monténégro, et en joignant des souvenirs personnels de voyage au récit des terribles luttes récentes.

Puis, les livres de la bibliothèque distribués, et la question du trousseau réglée, on fit comme de coutume honneur au chocolat fumant avant d'écouter Mlle Weiss, qui rentre de Lyon, nous conter ses intéressantes visites dans la grande ville où des œuvres sociales vraiment remarquables prennent un essor toujours grandissant, encouragées par l'appui et le labeur d'un maire actif, intelligent et aimé.

Une de nos jeunes amies nous récita ensuite très gentiment « le Turco » de Paul Déroulède. Puis l'heure étant déjà avancée, on se sépara sur le chant de *la Marseillaise*.



3. Œuvres de guerre

Les pupilles de la Nation

Parmi les victimes de la guerre, aucunes ne pouvaient nous être plus chères que les orphelins. Aussi, depuis août 1914, toutes les bonnes volontés se sont rencontrées pour essayer de venir en aide à ceux que la guerre va priver — en tout ou partie — de leur foyer. Les œuvres se sont multipliées : les unes pour recueillir ceux qui n'avaient plus personne pour protéger leur enfance, les autres pour aider les mères, les grands'mères, ceux qui restaient, à accomplir le mieux possible, matériellement et moralement, la lourde tâche qui leur incombait.

L'Université, qu'il s'agisse des plus simples écoles primaires des villes comme des campagnes, ou de nos écoles secondaires ou supérieures s'est tout particulièrement distinguée. Ce sont les instituteurs et les institutrices qui, dès le début de la mobilisation, ont immédiatement recueilli les enfants qui restaient à l'abandon et c'est aujourd'hui l'œuvre des Pupilles de l'École qui essaye de prendre à sa charge le plus grand nombre possible de ceux de ses élèves qui ont été cruellement frappés.

Est-ce suffisant? La nation tout entière ne l'a pas cru. Et il a semblé nécessaire qu'une organisation nationale soit créée pour, non seulement assurer à tous le simple pain quotidien, mais surtout pour donner la certitude d'une part qu'aucun des enfants victimes de l'horrible guerre que soutient héroïquement depuis 18 mois notre pays tout entier, ne restera sans appui et, d'autre part, pour que ce ne soit pas seulement la subsistance matérielle qui soit assurée à ces petits, mais le développement le plus complet de leur personne physique et morale ; pour qu'aucun obstacle matériel ou social n'empêche ceux dont le père a donné sa vie pour nous d'arriver au point le plus élevé que leurs facultés leur permettent d'atteindre.

Un projet de loi est actuellement en discussion ; quelles que

soient les modifications que les débats parlementaires puissent lui apporter, il y a une chose dont nous sommes sûrs, c'est que les principes que nous venons de poser seront complètement appliqués. C'est aussi que pour que la loi donne tout ce qu'elle comporte de bienfaits, il faut, par toute la France, une véritable mobilisation des bonnes volontés.

Il ne peut s'agir, en effet, de créer une de ces administrations bureaucratiques comme il y en a trop chez nous, mais d'organiser une protection maternelle vigilante et active, c'est-à-dire de mettre en action et de coordonner tous ces efforts individuels qui n'ont cessé d'agir depuis le premier jour.

L'organisation que l'on projette aura à sa tête un conseil supérieur comprenant des représentants de toutes nos forces nationales aussi bien économiques que morales, conseil ayant surtout un rôle de coordination.

Dans chaque département siègera un office départemental réunissant non des fonctionnaires, mais tous ceux qui, aux divers âges de la vie de l'enfant et dans les diverses conditions où il peut se trouver placé pourront faciliter son développement.

Des sections seront organisées dans chaque canton avec des délégués dans les plus petites communes, et là aussi on fera appel, non seulement à toutes les compétences et à toutes les bonnes volontés, mais aussi largement que possible aux concours féminins.

Ces offices auront à s'occuper de deux sortes d'enfants : ceux qui n'auront plus aucune famille, et ceux qui, heureusement, ont encore une mère, un ascendant, des parents.

Aux premiers qui, en temps ordinaire, sont, hélas ! trop souvent abandonnés au hasard des circonstances, on donne une famille sociale. Le juge de paix leur constitue d'office un conseil de famille choisi justement parmi ces bonnes volontés — hommes et femmes — dont nous venons de parler, et ce conseil de famille délèguera la tutelle à un de ses membres. Il y aura donc désormais quelqu'un qui sera personnellement responsable de l'enfant : ce ne sera plus un abandonné ; il aura auprès de lui un tuteur ou une tutrice qui, avec l'appui de l'office départemental, pourra lui assurer le maximum d'aide possible.

Si, au contraire, l'enfant a une famille, le juge de paix se contentera de convoquer, là encore d'office, le conseil de famille et de le compléter s'il est insuffisant. En même temps, l'office départemental, par l'intermédiaire de ses sections et de ses délégués, se rendra compte des besoins de l'enfant. Dans bien des cas, l'office n'aura qu'à s'en remettre à la famille et il sera là simplement pour aider cette famille lorsqu'elle le désirera, soit à obtenir pour l'enfant les bourses nécessaires, soit à lui faciliter un apprentissage ou la préparation d'une carrière.

Mais, à côté des familles qui peuvent elles-mêmes suffire complètement à la tâche d'éducation, il en est encore un bien grand nombre, — tous ceux qui se sont occupés d'enfants pauvres, tous ceux qui ont participé depuis la guerre à une des œuvres de protection pour les veuves et les orphelins le savent, — qui ont besoin qu'on vienne à leur aide : c'est à celles-là surtout que la loi a pensé. Il ne faut pas qu'un seul orphelin de la guerre puisse demeurer en péril. Toutes les fois où la famille sera insuffisante, elle devra être immédiatement signalée à l'office, soit par le juge de paix, soit par un des délégués, et un membre agréé par l'office exercera auprès de l'enfant une sorte de tutelle officieuse. Pour exercer cette tutelle, comme du reste pour exercer la tutelle légale, des orphelins sans famille, l'office départemental pourra recourir à des femmes, et, dans la réalité, y recourra souvent, nous voulons l'espérer.

Il faut donc que toutes celles qui le peuvent se préparent à ce grand devoir, afin qu'on puisse trouver jusque dans les campagnes, des jeunes filles, des femmes toutes prêtes à servir de mères à ceux qui n'en auront pas ou à aider les mères qui auraient besoin de réconfort et d'appui.

La tâche sera lourde ; mais nous sommes sûrs que pour l'accomplir nous trouverons toujours les forces suffisantes, et nous sommes sûrs aussi que les anciennes élèves des lycées montreront partout qu'elles savent avec tout leur cœur mettre en pratique cet esprit de solidarité sociale qui n'a cessé d'imprégner l'enseignement qu'elles ont reçu et dont tant de leurs professeurs leur ont donné l'exemple.

B. MILLIARD,

Assistance aux Blessés militaires et aux troupes de passage

Parmi tant d'œuvres qui se sont fondées depuis le début de la guerre, pour venir en aide à nos héroïques soldats, celles qui se sont établies spontanément dans les gares des différents réseaux de chemins de fer, sous l'appellation de « Cantines de Ravitaillement », ne sont certainement pas les moins utiles.

Improvisées presque partout à la hâte, pendant la période de la mobilisation, pour répondre à des besoins apparus subitement, elles ont rendu à cette époque d'incalculables services et l'on peut dire qu'elles continuent à en rendre encore aujourd'hui par le précieux réconfort matériel et moral qu'elles procurent, non seulement aux blessés militaires, pendant le voyage souvent long et pénible qu'ils ont à effectuer pour atteindre les formations sanitaires de l'intérieur, mais encore aux troupes qui stationnent parfois pendant de longues heures dans les gares, en attendant qu'elles puissent s'embarquer pour la direction qui leur est assignée.

Aussi les Cantines ont-elles maintenant une place attitrée dans toutes les gares d'une certaine importance particulièrement dans celles qui ont été désignées comme régulatrices de tous les mouvements de troupes. — Parmi ces gares régulatrices, celle d'Achères occupe une des premières places en raison du rôle considérable qu'elle a joué dans la guerre actuelle. Très nombreux sont les trains qui s'arrêtent en cet endroit, où les voies s'enchevêtrent dans un réseau inextricable, et la Cantine de la Croix-Rouge qui y est installée sur les quais ne connaît pas le repos. Les services de jour et de nuit s'y succèdent régulièrement et sans interruption, de sorte que pas un seul instant depuis le début de la guerre, l'Œuvre dont elle dépend n'a manqué à sa tâche qui est toute de dévouement.

La Cantine qui s'est placée sous le patronage de l'Union des Femmes de France a, du reste, reçu la consécration officielle du Gouvernement, sous la forme d'une autorisation de M. le Ministre de la Guerre.

Les ressources de l'Œuvre se composent principalement du produit des quêtes faites dans les trains de voyageurs, de dons en nature ou en espèces et de subventions.

Jusqu'à présent, grâce à la générosité inlassable des voyageurs ainsi que d'un grand nombre de donateurs, et avec l'aide de quelques œuvres ou associations, la Cantine a pu faire face aux lourdes charges qui lui ont incombé. Ces charges se mesurent à la valeur de tout ce qu'elle a distribué gratuitement depuis le jour de sa fondation, à plus de *six cent mille* soldats soit en ravitaillement, vêtements ou médicaments. Après les mois d'hiver qui viennent de s'écouler, mois pendant lesquels les dépenses ont été particulièrement lourdes et les recettes relativement faibles, l'état des finances de l'Œuvre réclame une attention toute spéciale. En effet, pour ne pas restreindre les distributions, il a fallu puiser largement dans la réserve, de sorte qu'un événement extraordinaire pourrait compromettre le fonctionnement normal de la Cantine. Pour parer à cette éventualité, le Comité de direction a décidé d'organiser une *Vente de charité*. A l'occasion de cette Vente qui aura lieu les 1^{er}, 2, 3 et 4 avril prochain à la *Galerie des Artistes Modernes*, 19, rue Caumartin, l'Œuvre adresse un pressant appel à la générosité publique, avec l'espoir que les encouragements ne lui feront pas défaut et que le succès récompensera son initiative.

Elle attend de ce succès la possibilité de poursuivre jusqu'au bout le but patriotique qu'elle a assigné à ses efforts, en cherchant à adoucir, dans toute la mesure du possible, le sort de nos admirables soldats et celui de nos alliés, dans la lutte qu'ils soutiennent ensemble pour le triomphe du Droit et de la Civilisation.

Les dons pour la Vente de Charité seront reçus à la Galerie des Artistes Modernes, 19, rue Caumartin.

Plusieurs d'entre nous faisant partie de l'Œuvre des Cantines de gares, d'autres y ayant contribué par des dons, nous avons pensé intéresser nos compagnes en publiant cet appel que nous a adressé l'Œuvre de la Croix-Rouge de la gare d'Achères.

Lectures pour les soldats

De nombreux soldats sur le front réclament des livres.

Dans cette longue immobilité, en face d'horizons inchangés, les journées coulent pour eux lentes et monotones. Pour leur abréger les heures dans les abris de fortune, au milieu de la boue et des villages dévastés par les bombardements, fouillons à leur intention nos bibliothèques.

Depuis ces longs mois de guerre, on a tant expédié de colis, s'efforçant avec tant de sollicitude pour ceux qui se battent ou souffrent dans les hôpitaux, que les réserves commencent à s'épuiser. Pourtant la provision de nourriture intellectuelle a besoin elle aussi d'être renouvelée. Il ne suffit pas de tricoter inlassablement pour expédier au front chaussettes, cache-nez et chandails qui protégeront nos combattants contre le froid ; songeons également à les aider à résister à cette bestiole mal-faisante qu'on nomme « cafard ».

Lectures instructives ou amusantes, toutes seront les bienvenues et les magazines illustrés jouiront, nous en sommes persuadées, d'une faveur spéciale. Il n'est pas jusqu'au simple feuilleton coupé régulièrement dans les nombreux quotidiens que chaque jour on lit en ce moment, qui, collationné par des mains vigilantes, ne fera la joie de nos soldats.

Nous souhaitons que ce nouvel appel aux bonnes volontés soit entendu de chacune d'entre nous.

Les envois de livres seront reçus avec reconnaissance par *M. Charles Nèguin, 14, boulevard Raspail*, qui se charge des expéditions au front, ou pourront être déposés chez *Mme Delzant, 39, av. de Breteuil*.



Le Gérant : A. COUESLANT.
